

Veillez vous référer à la notice d'inscription (pages 9 à 11) pour compléter ce dossier.

1. NUMÉRO D'ÉTUDIANT À L'UPVM3

_____ (8 chiffres)

- Avez-vous déjà été inscrit à l'UPVM3 : oui non **Si oui, précisez votre n° d'étudiant ci-dessus.**
Si votre dernière inscription à l'UPVM3 date de 2014-2015 et/ou 2015-2016 et/ou 2016-2017, vous devez vous réinscrire via votre ENT.
En cas de problème, contactez admin.reinsc@univ-montp3.fr
- Avez-vous fait votre candidature sur «eCandidat » ? : oui non

2. ÉTAT CIVIL

Nom patronymique (de naissance) :

Nom d'usage ou nom marital (si différent du nom patronymique) :

Prénom 1 : Prénom 2 : Prénom 3 :

N° INE (Identifiant National Étudiant) **ou BEA** (Base-Élèves Académique) (indiqué sur le relevé de notes du baccalauréat) :

_____ (11 caractères)

Date de naissance (JJ/MM/AAAA) : ||| / ||| / ||||| N° du département ou pays de naissance : ||||

Ville de naissance : Nationalité : Sexe : M F

3. SITUATION FAMILIALE DE L'ÉTUDIANT

Seul(e) sans enfant En couple sans enfant Seul(e) avec enfant(s) En couple avec enfant(s) Nombre d'enfant(s) : |||

4. HANDICAP

troubles intellectuels et cognitifs troubles viscéraux troubles auditifs troubles psychiques troubles moteurs
 troubles du langage et parole troubles visuels autres troubles plusieurs troubles associés

Si vous souhaitez bénéficier d'un aménagement d'études et/ou d'examens, veuillez contacter le Service d'Accueil des Étudiants en Situation de Handicap (SAE-SH) : etud.handi@univ-montp3.fr

5. SITUATION MILITAIRE

- Certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté **fourni**, ex-JAPD (7)
- Certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté **non fourni** (en attente) (8)
- Exempté (3)
- Recensé (- de 18 ans) (6)
- + de 25 ans, en règle (7)

6. PREMIÈRE INSCRIPTION

Année de 1^{ère} inscription dans l'enseignement supérieur français (ex : DAEU, université, BTS, CPGE, IUT, etc) : ||||| / |||||

Année de 1^{ère} inscription dans une université française : ||||| / |||||

Université :

Précisez l'université de rattachement en cas de site délocalisé :

Année de 1^{ère} inscription à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 : 2017/2018. Si antérieure, précisez l'année : ||||| / |||||

7. BAC OU DISPENSE

BAC Année d'obtention : ||||| Série : Mention : Passable AB B TB

Lycée fréquenté en terminale : N° du département ou pays de l'établissement : |||||

DAEU A B Année d'obtention : ||||| Mention : Passable AB B TB

Université d'obtention :

Dispense de bac de l'UPVM3 (32) Année d'obtention : ||||| N° du département : 34

Validation d'acquis

Titre étranger admis en équivalence (31) Année d'obtention : ||||| Pays :

8. ADRESSE

- Adresse fixe / Adresse des parents :

Si vous changez d'adresse pendant l'année universitaire, prévenez votre gestionnaire de scolarité EàD

.....

.....

Code postal : | | | | | | Commune : Pays :

Téléphone fixe : | | | | | | | | |

Type d'hébergement pour l'année universitaire 2017-2018 :

- Résidence universitaire (1)
- Foyer agréé (2)
- Domicile parental (4)
- Logement personnel hors chambre étudiant (5)
- Chambre étudiant (6)
- Autre (7)

Cochez cette case si l'adresse fixe et l'adresse pour l'année en cours sont identiques

- Adresse de l'étudiant pour l'année universitaire 2017-2018 :

.....

.....

Code postal : | | | | | | Commune : Pays :

Téléphone fixe : | | | | | | | | |

- Téléphone portable : | | | | | | | | |

- Adresse e-mail personnelle :@.....

9. INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ANNUELLE

Régime d'inscription :

- Formation initiale (1)
- Formation continue financée (2)
- Reprise d'études non financées (3)
- Formation par apprentissage (4)
- Contrat de professionnalisation (5)

Statut :

- Étudiant (01)

10. CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

(Voir la liste des professions en page 7)

de l'étudiant : n° | | | du chef de famille : n° | | | du second responsable: n° | | |

11. ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE DE L'ÉTUDIANT AU COURS DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2017-2018

- Inactivité (82)

Si vous cochez l'une des cases ci-dessous, vous devez fournir les photocopies du contrat de travail et du dernier bulletin de salaire.

- Dispositif de conversion (CIF)
- Étudiant rémunéré au titre de ses études
- Aide éducateur
- Assistant d'éducation
- Autre emploi jeune
- Étudiant fonctionnaire ou militaire
- Étudiant bénéficiant d'un emploi avenir professeur

- Emploi inférieur ou égal à 1 mois
- Emploi supérieur à 1 mois et inférieur ou égal à 6 mois
- Emploi supérieur à 6 mois

Type de contrat :

- Temps complet (contrat du 01/09/2017 au 31/08/2018) : pas d'affiliation à la sécurité sociale étudiante (1)
- Temps partiel (contrat du 01/09/2017 au 31/08/2018): **plus** de 150 h par trimestre ou 600 h par an : pas d'affiliation à la sécurité sociale étudiante (2)

12. SPORTIF DE HAUT NIVEAU

- National (joindre le justificatif)

13. DERNIER ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Lycée (LY) | <input type="checkbox"/> Établissement de formation Paramédicale ou Sociale (18) |
| <input type="checkbox"/> Université (00) | <input type="checkbox"/> Établissement d'enseignement supérieur Artistique ou Culturel (06) |
| <input type="checkbox"/> BTS (01) | <input type="checkbox"/> Établissement étranger d'enseignement supérieur (10) |
| <input type="checkbox"/> CPGE ou préparation intégrée (02) | <input type="checkbox"/> Enseignement supérieur privé (5) |
| <input type="checkbox"/> IUFM – ESPE (00) | <input type="checkbox"/> Organisme de Recherche (RC) |
| <input type="checkbox"/> École de Commerce (03) | <input type="checkbox"/> CNED préparation concours enseignement (17) |
| <input type="checkbox"/> École d'Ingénieurs (04) | <input type="checkbox"/> Autres écoles ou cursus (15) |
| <input type="checkbox"/> École d'Architecture (13) | |
- Nom de l'établissement : N° de département ou pays : |.....|||
- Dernière année fréquentée : |.....|||| / |.....|||

14. SITUATION L'ANNÉE PRÉCÉDENTE (2016-2017)

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Enseignement secondaire (A) | <input type="checkbox"/> ENS – Grands établissements (K) |
| <input type="checkbox"/> Université (hors IUT, IUFM) (H) | <input type="checkbox"/> Établissement préparant aux concours paramédicaux (Hors Univ.) (L) |
| <input type="checkbox"/> BTS (B) | <input type="checkbox"/> Établissement étranger d'enseignement secondaire (Q) |
| <input type="checkbox"/> CPGE (non inscrit à l'université) (D) | <input type="checkbox"/> Établissement étranger d'enseignement supérieur (R) |
| <input type="checkbox"/> ESPE (M) | <input type="checkbox"/> CNED (G) |
| <input type="checkbox"/> IUT (C) | <input type="checkbox"/> Autres établissements ou cursus (S) |
| <input type="checkbox"/> Ecole d'ingénieurs (universitaire ou non) (E) | <input type="checkbox"/> Non scolarisé en 2016/2017 mais déjà inscrit dans l'enseignement supérieur (U) |
| | <input type="checkbox"/> Non scolarisé en 2016/2017 et jamais inscrit dans l'enseignement supérieur (T) |
- Nom de l'établissement : N° de département ou pays : |.....|||

15. DERNIER DIPLÔME OBTENU (le plus élevé)

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Baccalauréat (001) | <input type="checkbox"/> Maîtrise (M1 – 240 ECTS) (050) |
| <input type="checkbox"/> DAEU / ESEU (002-003) | <input type="checkbox"/> Master (M2 – 300 ECTS) (072) |
| <input type="checkbox"/> DEUG (L2 – 120 ECTS) (013) | <input type="checkbox"/> Autres diplômes supérieurs (519) |
| <input type="checkbox"/> BTS (010) | <input type="checkbox"/> Diplôme d'Ingénieur (073) |
| <input type="checkbox"/> Attestation cursus CPGE (012) | <input type="checkbox"/> Diplôme secteur paramédical/social (030 à 034) |
| <input type="checkbox"/> DUT (011) | <input type="checkbox"/> Diplôme étranger secondaire (520) |
| <input type="checkbox"/> Licence (040) | <input type="checkbox"/> Diplôme étranger universitaire (521) |
| <input type="checkbox"/> Licence Pro (041) | |
- Nom de l'établissement : N° de département ou pays : |.....|||
- Année d'obtention : |.....|||| / |.....|||

16. AUTRE ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ EN PARALLÈLE EN 2017-2018

- Oui Non Si oui, **précisez et joignez les justificatifs d'inscription** : Lycée Université CPGE Autre
- Établissement :

17. INSCRIPTION ADMINISTRATIVE AUX ÉTAPES POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2017-2018

Cocher le niveau et préciser l'intitulé exact de la filière (mention et parcours)				
Licence	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> Licence professionnelle
D.U. ou CLA*	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	
Master	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2		
En cas de choix éventuel d'une 2 nd e filière pour 2017-2018, cocher le niveau et préciser l'intitulé exact de la filière (mention et parcours)				
Licence	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	<input type="checkbox"/> Licence professionnelle
D.U. ou CLA*	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2	<input type="checkbox"/> 3	
Master	<input type="checkbox"/> 1	<input type="checkbox"/> 2		

* D.U. : Diplôme d'Université / CLA : Certificat de Langues Anciennes

18. BOURSIER DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Êtes-vous boursier ? Oui **Joindre obligatoirement au dossier les pages 1 et 2 de la notification conditionnelle de bourse.**
- N° de boursier (n° INE inscrit sur votre notification conditionnelle) : |.....|||||||||
- Non

19. TITRE D'ACCÈS

- Interne à l'UPVM3 (vous avez obtenu un diplôme à l'Université Paul-Valéry)
- Externe à l'UPVM3 (vous avez obtenu un diplôme dans un autre établissement)
- Intitulé du diplôme : Année d'obtention : |.....|||
- Nom de l'établissement :

20. SITUATION SOCIALE

- Pupille de la Nation (PN) (joindre le justificatif) Titulaire de l'AAH, AEH, pension d'invalidité (5) (joindre le justificatif)

21. AFFILIATION À LA SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE

Entourez la catégorie socio-professionnelle de la personne dont vous dépendez pour vos remboursements de santé, et votre âge :	Âge de l'étudiant entre le 01/09/2017 et le 31/08/2018		
Profession du parent dont vous dépendez pour vos remboursements de santé	Jusqu'à 19 ans Né(e) après le 31/08/1998	20 ans Né(e) entre le 01/09/1997 et le 31/08/1998	21 à 28 ans Né(e) entre le 01/09/1989 et le 31/08/1997
Travailleur salarié et assimilé <ul style="list-style-type: none"> Salarié du privé Praticien ou auxiliaire médical conventionné Agent des collectivités territoriales Fonctionnaire Exploitant ou salarié agricole Banque de France Ouvrier d'État Magistrat Caisse des dépôts Artiste auteur Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris Demandeur d'emploi Comédie Française Théâtre National de l'Opéra 	SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE OBLIGATOIRE ET GRATUITE	SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE OBLIGATOIRE ET PAYANTE <i>Gratuit pour les étudiants boursiers</i>	SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE OBLIGATOIRE ET PAYANTE <i>Gratuit pour les étudiants boursiers</i>
Travailleur non salarié ou dépendant d'un régime spécifique (justificatifs obligatoires) <ul style="list-style-type: none"> Artisan Commerçant Profession libérale EDF, GDF (Engie) RATP Mines Militaire Clerc et employé de notaire Sénat Régime des cultes Fonctionnaire international Caisse des Français à l'étranger 			
Autre profession dépendant d'un régime spécifique (justificatifs obligatoires) <ul style="list-style-type: none"> Assemblée Nationale Marine marchande (ENIM) Grand port de Bordeaux 	MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DES PARENTS <i>(pas d'affiliation à la sécurité sociale étudiante)</i>	MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DES PARENTS <i>(pas d'affiliation à la sécurité sociale étudiante)</i>	
Agents de la SNCF (justificatifs obligatoires)	MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ SOCIALE DES PARENTS <i>(pas d'affiliation à la sécurité sociale étudiante)</i>		

22. CHOIX DU CENTRE DE SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE (Renseignez-vous avant l'inscription)

Organisme choisi pour le remboursement des frais médicaux : MEP réseau Emévia <http://www.mep.fr/>
 LMDE <http://www.lmde.com/>

23. MOTIF DE NON-AFFILIATION À LA SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE

(Si vous rentrez dans l'un de ces cas, vous devez joindre la demande de non-affiliation et les justificatifs, voir la page 8)

- Cotisation déjà acquittée dans un autre établissement
 Régime spécifique de sécurité sociale du parent
 Étudiant salarié (contrat du 01/09/2017 au 31/08/2018, égal ou supérieur à 150h/trimestre ou 600h/an)
 Étrangers ressortissants de l'EEE et Suisse : titulaire de la carte européenne d'assurance maladie couvrant l'année universitaire en cours ou assurance privée couvrant l'ensemble des risques
 Plus de 28 ans (sauf dérogation prévue)
 Dispense autre régime (précisez lequel) :

24. N° DE SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ÉTUDIANT

|.....||||||||||||||

25. MODE DE PAIEMENT

- Carte bancaire *
 Chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Université Paul Valéry
 Virement bancaire : Pensez à noter vos nom et prénom ainsi que la formation effectuée sur l'intitulé du virement
 * Le paiement en trois fois sur site, dans les locaux de l'EAD, n'est possible que pour les inscriptions effectuées jusqu'au 13/10/2017, pour un montant minimum de 100 euros. Le paiement en trois fois requiert un compte bancaire en France et peut entraîner des frais bancaires. Nos terminaux n'acceptent pas les cartes Electron ni Maestro.

26. SIGNATURE

Je certifie sincères et véritables les renseignements portés sur ce dossier d'inscription et m'engage à signaler toutes modifications de ma situation intervenant durant l'année universitaire 2017-2018 :

À :

Date : |.....|| / |.....|| / |.....|||

Signature de l'étudiant
 (ou de son représentant légal si l'étudiant est mineur) :

LISTE DES PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION

Veillez compléter soigneusement et lisiblement le dossier d'inscription

Vous devez fournir les photocopies demandées.
N'envoyer jamais d'originaux

Ce document est à remettre obligatoirement avec le dossier d'inscription.

Art. D. 612-4 du Code de l'Éducation

<input type="checkbox"/> 1 photo d'identité récente à agrafier en 1 ^{re} page du dossier d'inscription. (Même norme que pour la carte d'identité : toute photo déjà utilisée ou photocopiée ou d'un autre format que celui de la carte d'identité sera refusée)
<input type="checkbox"/> 1 timbre en vigueur pour la fiche de médecine préventive (uniquement pour les inscriptions en licence 1^{re} année).
<input type="checkbox"/> Fiche d'accueil dûment complétée, si vous étiez inscrit dans une autre université (depuis 2007) (cf page 6 du dossier d'inscription).
<input type="checkbox"/> Mail de décision eCandidat (pour toute inscription en DU, Prépa (CAPES, AGREG, etc), pour tout changement de formation et transfert en L2 ou L3, toute candidature et pour toute inscription en M1 et M2).
<input type="checkbox"/> Photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport.
<input type="checkbox"/> Photocopie du justificatif de la situation militaire : <ul style="list-style-type: none">• Recensement pour les étudiants de moins de 18 ans• Certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (ou ex-JAPD) pour les étudiants de moins de 25 ans. Article 114-6 du code du service national : « Avant l'âge de vingt-cinq ans, pour être autorisée à s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique, la personne assujettie à l'obligation de participer à la journée défense et citoyenneté doit, sauf cas de force majeure, être en règle avec cette obligation ».
<input type="checkbox"/> Photocopie du relevé de notes du baccalauréat 2017 (ou antérieur) indiquant le n° INE Ou Photocopie de l'attestation de réussite au DAEU 2017 (ou antérieur) + carte d'étudiant de l'université dans laquelle a été préparé le DAEU, qu'il s'agisse de l'université Paul-Valéry Montpellier 3 ou d'une autre université. Ou Dispense de baccalauréat 2017 de l'université Paul-Valéry Montpellier 3 avec <u>copie</u> du diplôme de niveau IV obtenu.
<input type="checkbox"/> Photocopie de <u>toutes</u> les attestations de résultats annuelles. <ul style="list-style-type: none">• En cas d'inscription en L2, fournir la photocopie de l'attestation de réussite en L1 (60 ECTS) ou titre équivalent• En cas d'inscription en L3, fournir la photocopie de l'attestation de réussite en L2 (120 ECTS) ou titre équivalent• En cas d'inscription en M1, fournir la photocopie de l'attestation de réussite en Licence (180 ECTS) ou titre équivalent• En cas d'inscription en M2, fournir la photocopie de l'attestation de réussite en M1 (60 ECTS) ou du diplôme admis en dispense de M1• Titulaires d'un BTS : fournir l'original et la photocopie du relevé de notes et du diplôme du BTS <i>(Les étudiants relevant d'un dispositif de formation continue doivent obligatoirement transiter par le SUFCO de l'UPVM3).</i>
<input type="checkbox"/> Étudiants boursiers : notification conditionnelle de bourse pour l'année 2017-2018 (pages 1 et 2).
<input type="checkbox"/> Pupille de la Nation : Photocopie du justificatif en cours de validité.
<input type="checkbox"/> Étudiants titulaires de l'Allocation Adulte Handicapé, Allocation Enfant Handicapé ou pension d'invalidité : photocopie de l'attestation nominative de la MDPH en cours de validité.
<input type="checkbox"/> Selon les conditions, demande de non-affiliation au régime étudiant de la sécurité sociale (complétée et signée). Joindre les photocopies des justificatifs demandés (cf page 8 du dossier d'inscription).
<input type="checkbox"/> Numéro personnel d'immatriculation à la sécurité sociale (photocopie de l'attestation ou de la carte vitale).
<input type="checkbox"/> Mode de paiement : Chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Université Paul Valéry. En cas de paiement par chèque, si le titulaire du chèque n'est pas l'étudiant, fournir une copie de la pièce d'identité du titulaire du compte. Carte bancaire - Le paiement en trois fois n'est possible que pour les inscriptions effectuées jusqu'au 13/10/2017, pour un montant minimum de 100 euros. Le paiement en trois fois requiert un compte bancaire en France et peut entraîner des frais bancaires. Nos terminaux n'acceptent pas les cartes Electron ni Maestro Virement bancaire - Pensez à noter vos nom et prénom ainsi que la formation effectuée sur l'intitulé du virement

Enseignement à Distance
Direction des Etudes et de la Scolarité

FICHE D'ACCUEIL

2017-2018

NE REMPLISSEZ CETTE FICHE QUE SI VOUS AVEZ DÉJÀ ÉTÉ INSCRIT(E) EN UNIVERSITÉ (AUTRE QUE L'UPVM3) AVANT CETTE ANNÉE.

Nom :

Prénom :

Nationalité :

Date de naissance : ___ / ___ / _____

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél : Email :

ÉTUDES UNIVERSITAIRES POST-BACCALAURÉAT : *Mentionnez chaque inscription annuelle*

Année universitaire	Université d'origine	Inscription (cycle et année d'étude)	Résultats (Admis – Ajourné – Absent- En cours)
2016 / 2017			
2015 / 2016			
2014 / 2015			
2013 / 2014			

INTITULÉ EXACT DE LA FORMATION DEMANDÉE À L'UPVM3 :

Niveau : L1 L2 L3 L PRO DU M1 M2

Filière :

Motif de la demande de transfert :

Date : ___ / ___ / ___

Signature de l'étudiant :

L'intéressé(e) déclare sur l'honneur que les renseignements figurant ci-dessus sont exacts et qu'il n'a fait l'objet d'aucune sanction disciplinaire ou exclusion. Toute fausse déclaration, en particulier sur le nombre d'inscriptions entrainera l'annulation de la procédure d'admission sur transfert de dossier.

Cadre réservé à l'administration :

DECISION DE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE D'ORIGINE :	DECISION DE PRESIDENT DE L'UPVM3 :
<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable Motif : Date : Signature :	<input type="checkbox"/> Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable Motif : Date : Signature : Signature de la composante :

LISTE DES PROFESSIONS

Profession de l'étudiant(e) et des parents, à compléter à l'aide de la liste ci-dessous :

10	Agriculteurs exploitants	48	Contremaître, agents de maîtrise
21	Artisans	52	Employés civils et agents de service de la fonction publique
22	Commerçants et assimilés	53	Policiers et militaires
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés et plus	54	Employés administratifs d'entreprise
31	Professions libérales	55	Employés de commerce
33	Cadres de la fonction publique	56	Personnels des services directs aux particuliers
34	Professeurs et professions scientifiques	61	Ouvriers qualifiés
35	Professions de l'information, des arts et des spectacles	66	Ouvriers non qualifiés
37	Cadres administratifs et commerciaux d'entreprise	69	Ouvriers agricoles
38	Ingénieurs et cadres techniques d'entreprise	71	Retraités agriculteurs exploitants
42	Instituteurs et assimilés	72	Retraités artisans, commerçants, chefs d'entreprise
43	Professions intermédiaires de la santé et du travail social	73	Retraités cadres et professions intermédiaires
44	Clergé, religieux	76	Retraités anciens employés et ouvriers
45	Professions intermédiaires administratives de la fonction publique	81	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
46	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises	82	Sans activité professionnelle
47	Techniciens	99	Non renseigné (inconnu ou sans objet)

BOURSIERS

Une bourse,
un logement ?

Avec la demande
en ligne, vous avez toutes
les cartes en main



du 15 janvier au 31 mai 2017 sur etudiant.gouv.fr

1. INSCRIPTION ADMINISTRATIVE

Pièce justificative à fournir impérativement : la notification conditionnelle de bourse 2017-2018 (pages 1 et 2), à imprimer depuis votre DSE. Sans ce document, l'étudiant devra avancer les droits le jour de son inscription.

2. INSCRIPTION PÉDAGOGIQUE (septembre)

Les étudiants doivent s'inscrire directement en ligne, sur leur ENT. En cas de difficultés, ils pourront contacter leur gestionnaire de scolarités EàD. Les étudiants doivent s'inscrire auprès des secrétariats de leur composante pour le choix de leurs examens.

3. LES OBLIGATIONS DES BOURSIERS :

- Avoir effectué une inscription complète : [administrative et pédagogique](#).
- Être assidu (e) aux cours, travaux pratiques ou dirigés.
- Suivre les stages obligatoires intégrés à la formation
- Se présenter aux examens et concours correspondants aux études.
- Au cours de l'année universitaire, le bureau des bourses se situera au bâtiment les Guilhems, rez de chaussée, bureau 11.

DEMANDE DE NON AFFILIATION AU REGIME DE SECURITE SOCIALE ETUDIANTE 2017-2018

Enseignement à Distance
Direction des Études et de la Scolarité

Nom :

Prénom :

N° Étudiant : | | | | | | | | | |

Nationalité :

Date de naissance : __ __ / __ __ / __ __ __ __

Motif de non affiliation :

**Cocher la case concernée et fournir obligatoirement les justificatifs réclamés.
Ne remplir cette fiche QUE si vous êtes concerné par une des situations décrites en page 4 du dossier
d'inscription.**

Étudiant salarié

- Copie du contrat de travail. Le contrat doit couvrir sans interruption la période du 01/09/2017 au 31/08/2018 à raison de 150h par trimestre ou 600h par an.
- Copie du dernier bulletin de salaire.

En cas de cessation d'activité durant l'année universitaire 2017-2018, l'étudiant doit le signaler dans un délai d'un mois, auprès de la Direction des Études et de la Scolarité, et cotiser à la sécurité sociale étudiante.

Droits déjà acquittés dans un autre établissement

- Copie du certificat de scolarité 2017-2018 sur lequel doit apparaître le centre payeur et le montant de la cotisation de sécurité sociale.

Parent dont le régime de sécurité sociale est particulier (travailleurs non-salariés, régimes dérogatoires)

- Nom de la caisse de sécurité sociale du parent :
- Copie de l'attestation de droit du régime spécifique en cours de validité du parent/tuteur assureur sur laquelle apparaît l'ayant-droit s'inscrivant à l'université.

Parent agent français d'une organisation internationale ou agent SNCF

- Copie de l'attestation de droits sécurité sociale du parent, en cours de validité, sur laquelle l'étudiant figure.

Étudiant étranger ressortissant de l'EEE et Suisse

- Copie de la carte européenne d'assurance maladie (couvrant la totalité de l'année universitaire, du 01/09/2017 au 31/08/2018) ou de l'attestation d'une assurance privée couvrant l'ensemble des risques.

Étudiant québécois (protocole d'entente franco-québécois)

- Copie de l'attestation de mobilité entrante

Étudiant de plus de 28 ans (sauf dérogation prévue)

Dispense autre régime :

Je certifie sincères et véritables les renseignements portés sur cette attestation et m'engage à signaler toutes modifications de ma situation intervenant durant l'année universitaire 2017-2018.

Date : __ / __ / __

Signature de l'étudiant :

NOTICE : COMMENT REMPLIR SON DOSSIER D'INSCRIPTION

1. NUMÉRO D'ÉTUDIANT À L'UPVM3

Lors de votre inscription administrative, l'UPVM3 vous attribue un numéro d'étudiant, qui vous suivra pendant toute votre scolarité dans l'établissement.

Vous n'avez donc pas à compléter ce champ, **sauf** si vous vous réinscrivez et que vous avez déjà eu un numéro d'étudiant de l'UPVM3 (réinscription ou étudiant ayant obtenu le DAEU à l'UPVM3).

Si votre dernière inscription à l'UPVM3 date de 2014-2015 et/ou 2015-2016 et/ou 2016-2017, vous devez vous réinscrire via votre ENT. En cas de problème lors de votre réinscription en ligne, envoyez un mail à : admin.reinsc@univ-montp3.fr

2. ÉTAT CIVIL

Votre état civil doit être complété à **L'IDENTIQUE (nom(s), accents, tirets...)** Seules les pièces d'identité et passeport sont valables. Votre permis de conduire n'est pas une pièce d'identité.

INE

11 caractères à inscrire en MAJUSCULES. Ce n° est pas indispensable à votre inscription.

Le n° INE (Identifiant National Étudiant) ou n° INA (Identifiant National Agricole) ou BEA (Base Élève Académique) se trouve sur votre relevé de notes du baccalauréat.

Si vous avez un baccalauréat antérieur à 1995 et que vous avez déjà été inscrit à l'université, vous pouvez aussi demander à votre université de première inscription de vous le communiquer. Ce numéro doit rester le même tout au long de votre scolarité.

3. SITUATION FAMILIALE

Indiquez votre situation familiale personnelle.

4. HANDICAP

Si vous souffrez de handicap, vous pouvez contacter le SAE - SH (Service d'Accompagnement aux Étudiants en Situation de Handicap) dans un délai d'un mois après l'inscription. Ce service vous aidera à pallier certaines difficultés.

Contact : etud.handi@univ-montp3.fr / téléphone : 04 67 14 21 43 / mobile : 06 65 10 32 39 / télécopie : 04 67 14 23 82

Les aménagements d'études doivent être actés dès la rentrée universitaire, pour pouvoir être pris en compte en contrôle continu comme lors des examens.

Sur présentation de la notification de l'Allocation Adulte Handicapé en cours de validité le jour de l'inscription, l'étudiant handicapé est exonéré des droits d'inscription, (Attention, il n'est pas exonéré des droits de sécurité sociale étudiante).

5. SITUATION MILITAIRE

La Journée Défense et Citoyenneté (**JDC**) ou Journée d'Appel à la Défense (**JAPD**), n'est obligatoire que pour les citoyens de nationalité française, résidant en France ou à l'étranger.

L'inscription dans une université publique requiert pour les étudiants de nationalité française, selon l'âge :

- Attestation de **recensement** pour les étudiants de moins de **18** ans,
- Certificat de participation à la **Journée Défense et Citoyenneté (ou JAPD)** pour les étudiants de moins de **25** ans.
- Certificat d'exemption

L'attestation de Journée Défense et Citoyenneté est unique et aucun autre exemplaire ne peut être donné. En cas de perte, un certificat de position militaire peut néanmoins être délivré par le Bureau du Service National (BSN) ou le Centre du Service National (CSN) le plus proche de votre domicile.

Article 114-6 du code du service national : « Avant l'âge de vingt-cinq ans, pour être autorisée à s'inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique, la personne assujettie à l'obligation de participer à la journée défense et citoyenneté doit, sauf cas de force majeure, être en règle avec cette obligation. » **Sans ce document, vous ne pourrez pas retirer vos diplômes.**

6. PREMIÈRE INSCRIPTION

Vous devez indiquer :

- l'année de première inscription dans l'**Enseignement Supérieur français** (public ou privé) pour suivre une formation diplômante post-baccalauréat ou pour préparer un concours de niveau supérieur au baccalauréat (ex : Université, BTS, IUT, DAEU, CPGE, école de commerce, école d'ingénieur, etc.)
- l'année de première inscription dans une **université française** et le nom de cette université (ex : 2015/2016, UM)
En cas de site délocalisé, veuillez préciser l'université de rattachement.
- l'année de première inscription à l'UPVM3.

Important : si vous avez précédemment été inscrit dans une autre université, vous devez compléter la fiche d'accueil (voir page 6 du dossier d'inscription) afin de demander le transfert de votre dossier auprès de votre université d'origine.

7. BACCALaurÉAT OU DISPENSE

L'inscription à l'université **requiert d'être titulaire du baccalauréat**. Si ce n'est pas votre cas et que vous disposez d'un diplôme de niveau IV, une dispense de baccalauréat doit être établie au moment de votre candidature et vous devez la présenter lors de votre inscription administrative. Si vous n'avez pas obtenu le baccalauréat ni aucun diplôme de niveau IV, vous pouvez passer le DAEU (Diplôme d'Accès aux Études Universitaires) à l'université. Celui-ci se prépare en un an et vous permet dès l'année suivante d'intégrer une L1. Si vous souhaitez vous inscrire au DAEU, vous devez contacter le SUFCO (Bâtiment B) : daeu@univ-montp3.fr

8. ADRESSE

L'adresse fixe est l'adresse valable en permanence (ex: le domicile parental).

Si vous changez d'adresse en cours d'année, n'oubliez pas de prévenir votre gestionnaire de scolarité EàD. L'adresse de l'année en cours (ex : chambre en cité universitaire) peut également être modifiée. **N'oubliez pas de transmettre un numéro de portable et une adresse mail valides.**

9. INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ANNUELLE

Régime d'inscription

- Vous êtes étudiant, salarié ou non, cochez « formation initiale »
- Vous êtes étudiant et un organisme public ou privé finance vos études, vous serez inscrit par le SUFCO, « formation continue financée ».
- Vous avez interrompu vos études depuis plus de deux ans (2014-2015) et vous ne bénéficiez d'aucun financement par des organismes privés ou publics, cochez « reprise d'études non financées » (Attention, la bourse de l'enseignement supérieur n'est pas un financement).
- Vous présentez un contrat en alternance, vous serez inscrit par le SUFCO, cochez « formation par apprentissage »
- Vous êtes en formation en alternance, vous serez inscrit par le SUFCO, cochez « Contrat de professionnalisation »

Statut

Le statut par défaut est **étudiant**.

10. CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

- Si vous n'avez pas d'activité rémunérée en 2017-2018, indiquez le code « **82** ».
- Si vous avez un emploi rémunéré en 2017-2018 : indiquez votre activité professionnelle au cours de l'année universitaire.

La **fiche des professions** (page 7 de ce dossier) vous aidera à compléter la catégorie socio-professionnelle du chef de famille et du second responsable. Si ceux-ci font partie d'un régime spécial (ex : chef de famille agent de la SNCF ou artisan dépendant du RSI,...), vous devez en fournir le **justificatif** et remplir la **demande de non-affiliation à la sécurité sociale étudiante** (page 8 de ce dossier).

« Chef de famille » : Celui ou celle auquel le droit ou les usages donne l'autorité légale, matérielle et morale, sur l'ensemble de la famille.

11. ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE AU COURS DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2017-2018

Pour ne pas être affilié à la sécurité sociale étudiante, votre contrat doit couvrir, **sans interruption**, la période du **01/09/2017 au 31/08/2018** et vous devez effectuer **plus de 150h par trimestre ou 600h par an**.

Dans ce cas, vous devez obligatoirement présenter, lors de votre inscription administrative, l'original et la photocopie de votre contrat de travail et de votre dernier bulletin de salaire pour que votre situation puisse être prise en compte. L'absence de justificatif entraînera automatiquement de notre part une affiliation à la sécurité sociale étudiante et vous devrez en régler la cotisation.

Vous devez alors remplir la **demande de non-affiliation à la sécurité sociale étudiante** et fournir la **copie de votre contrat de travail** (ou votre arrêté de nomination pour les fonctionnaires) **et de votre dernier bulletin de salaire**.

Attention ! Si vous perdez votre emploi en cours d'année, vous devez cotiser à la sécurité sociale étudiante au plus tard **1 mois** après cette perte d'emploi. Dans ce cas, veuillez-vous rapprocher de la Direction des Études et de la Scolarité afin de régulariser votre situation.

12. ÉTUDIANT SPORTIF DE HAUT-NIVEAU

Pour obtenir des aménagements d'études propres à ce statut, vous devez fournir le justificatif (uniquement si vous êtes de niveau national).

13. DERNIER ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ

Indiquez dans quel type d'établissement vous avez étudié et renseignez les coordonnées.

14. SITUATION L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

Indiquez votre situation en 2016-2017.

15. TYPE DU DERNIER DIPLÔME OBTENU

Si vous avez obtenu plusieurs diplômes au cours de la même année, indiquez-le plus élevé.

16. AUTRE ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ EN PARALLÈLE EN 2017-2018

Si vous êtes inscrit dans un autre établissement pour l'année en cours, vous devez fournir, lors de votre inscription administrative à l'UPVM3 :

- le certificat de scolarité de l'autre établissement, indiquant les **montants acquittés** ainsi que l'**affiliation à la sécurité sociale étudiante**.

Attention ! Vous ne pouvez pas être inscrit dans deux établissements pour la même formation (et la même mention), ni être boursier dans deux établissements.

17. INSCRIPTION ADMINISTRATIVE AUX ÉTAPES POUR L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2017-2018

Vous devez indiquer l'intitulé exact de la formation choisie et cocher le niveau souhaité.

Ceux-ci doivent correspondre à l'autorisation d'inscription reçue par **eCandidat**.

Précision pour les Licences 1^{re} année : Dans le cadre d'un double cursus, il vous est possible d'indiquer sur le dossier d'inscription une deuxième licence, **uniquement si** cette dernière n'est pas une filière à capacité d'accueil.

Précision pour les Licences 2, 3 et Masters 1 et 2 : Dans le cadre d'un double cursus, pour l'ajout d'une deuxième filière, vous devez candidater au préalable via **eCandidat**.

18. BOURSIER DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les bourses de l'enseignement supérieur, sur critères sociaux, ne sont accordées que pour une année universitaire.

Lors de votre inscription administrative, vous devez impérativement présenter votre attribution conditionnelle de bourse 2017-2018, sinon vous devrez payer la totalité des droits.

Vous pourrez solliciter le remboursement des droits payés à réception de votre attribution définitive, en fournissant auprès du bureau des bourses les justificatifs réclamés.

Attention ! Si vous optez pour le paiement en trois fois lors de votre inscription administrative, la procédure de remboursement ne pourra **pas** être effectuée **avant** la validation du **dernier** prélèvement.

19. TITRE D'ACCÈS

Vous devez préciser le titre d'accès (diplôme obtenu permettant l'inscription dans la filière demandée) interne (obtenu à l'UPVM3) ou externe (obtenu dans un autre établissement).

Les bacheliers n'ont pas à remplir ce cadre.

20. SITUATION SOCIALE

Pupille de la nation :

Vous devez présenter un justificatif en cours de validité au moment de l'inscription.

Titulaire de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé), AEH (Allocation Enfant Handicapé), pension d'invalidité :

Vous devez présenter un justificatif en cours de validité au moment de l'inscription.

Attention, cette situation vous exonère des droits d'inscription (sauf médecine préventive) mais pas de l'affiliation à la sécurité sociale étudiante. Ces exonérations ne fonctionnent que pour les diplômes nationaux (exclus les diplômes universitaires).

Sans présentation de ces justificatifs, vous devrez régler les droits d'inscription.

21. AFFILIATION À LA SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE

L'affiliation à la sécurité sociale étudiante est obligatoire, elle dépend de votre catégorie socio-professionnelle ou de celle du parent dont vous dépendez, et de votre âge pendant l'année universitaire.

Veillez-vous référer au tableau de la page 4 du dossier d'inscription.

22. CHOIX DU CENTRE DE SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE

En tant qu'étudiant, vous dépendez du régime de sécurité sociale étudiante (**sauf cas particuliers**, voir les conditions de non affiliation en page 4 du dossier). Il est impératif que vous cochiez **vous-même** (le personnel des inscriptions n'est pas habilité à orienter votre choix) l'un des centres payeurs, la **MEP** (Mutuelle des Etudiants de Provence) <http://www.mep.fr/> ou la **LMDE** (La Mutuelle Des Etudiants) <http://www.lmde.com/>

Le dossier d'inscription indique les sites internet de ces centres payeurs pour que vous soyez informé en amont de votre inscription.

Il ne faut pas confondre sécurité sociale étudiante (**affiliation obligatoire le jour de l'inscription administrative**) et mutuelle (qui reste au libre choix, entre une mutuelle étudiante ou une mutuelle parentale).

23. CONDITIONS DE NON-AFFILIATION À LA SÉCURITÉ SOCIALE ÉTUDIANTE

Si vous êtes non-affiliable, vous devez impérativement fournir la **demande de non-affiliation à la sécurité sociale étudiante** ainsi que les **justificatifs réclamés** (page 8 de ce dossier).

L'absence de justificatif entraînera automatiquement de notre part une affiliation à la sécurité sociale étudiante, et vous devrez en régler la cotisation.

24. NUMÉRO DE SÉCURITÉ SOCIALE PERSONNEL DE L'ÉTUDIANT

Vous devez indiquer **votre** numéro de sécurité sociale et non celui de vos parents.

Si vous n'êtes pas immatriculé, contactez la CPAM la plus proche de votre domicile qui vous affectera un numéro **avant** votre inscription à l'UPVM3.

25. PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription doivent être acquittés par carte bancaire, chèque ou virement. **Pas de paiement en espèces.**

Les frais d'inscriptions incluent :

- Les droits de scolarité fixés par le Ministère
- Les droits de Médecine Préventive (**obligatoire, même pour les boursiers**)
- Le FSDIE
- La bibliothèque
- La sécurité sociale étudiante
- Les droits d'accès EAD

Paiement par carte bancaire (uniquement sur site, dans les locaux de l'EAD)

2 solutions :

- Le paiement de la totalité des droits le jour de l'inscription
- Le paiement en trois fois

Le premier paiement immédiat doit être effectué exclusivement par carte bancaire (Aucun droit inférieur à 100 euros ne peut être fractionné).

L'étudiant ne bénéficie qu'une seule fois par année universitaire du paiement fractionné qui concerne les droits d'inscription et la cotisation à la sécurité sociale du régime étudiant.

Le paiement en trois fois peut entraîner des frais bancaires.

Attention : Nos terminaux bancaires n'acceptent **pas** les cartes bancaires type **Électron** et **Maestro**.

La possibilité de souscrire au paiement en 3 fois est ouverte du **06/07 au 26/07**, puis du **01/09 au 13/10/2017** (date limite sans possibilité de report).

En cas d'impayé, un blocage de l'inscription sera institué.

En cas d'annulation d'inscription (**date limite fixée au 16/10/2017**, Conseil Des Études et de la Vie Universitaire du 09/05/2017) ou de modification du profil de l'étudiant (boursier par exemple), le candidat au paiement fractionné doit savoir que le remboursement de ses droits de scolarité ne pourra intervenir qu'**après** la date du dernier prélèvement effectué, la totalité des droits ayant été encaissée par l'Agence Comptable.

26. SIGNATURE

Vous devez dater et signer votre dossier d'inscription.

En signant votre dossier d'inscription, vous vous engagez à :

- certifier sincères et véritables les renseignements portés sur votre dossier d'inscription
- signaler toutes modifications de votre situation intervenant durant l'année universitaire 2017-2018
- déclarer sur l'honneur ne pas avoir pris d'inscription dans un autre établissement pour le(s) même(s) diplôme(s)
- ne pas faire l'objet de sanction disciplinaire ou de mesure d'exclusion.

Partie A du règlement des études :

Chaque étudiant inscrit à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 doit impérativement activer dès son inscription administrative son adresse électronique de l'université (@etu.univ-montp3.fr). Les étudiants sont réputés avoir pris connaissance de toute information envoyée par administration ou par les enseignants sur cette adresse mail.

INFORMATIONS PRÉALABLES RELATIVES AU DOSSIER D'INSCRIPTION ET À LA GESTION DES DONNÉES VOUS CONCERNANT.

L'université Paul-Valéry Montpellier 3 met en œuvre, sous la responsabilité de son président, un traitement automatisé de données dénommé APOGEE ayant pour finalités :

1. D'assurer la gestion administrative et pédagogique des usagers de l'université, notamment :

- la gestion des inscriptions administratives et pédagogiques ;
- la gestion comptable des paiements et remboursements de droits ;
- la constitution d'une carte d'étudiant permettant de gérer l'accès de l'utilisateur à des services universitaires ou interuniversitaires (en particulier : restaurants, bibliothèques...);
- la préparation des sessions d'examen ;
- la gestion des épreuves et de l'ensemble des activités d'évaluation (notes, stages, autres);
- la gestion des travaux de recherche des étudiants (thèses, mémoires, autres travaux) et leur exploitation, des habilitations à diriger des recherches (HDR), la gestion des extractions pour la sécurité sociale et les mutuelles ;
- la gestion de façon périodique et automatique des transferts des inscriptions administratives des établissements vers la base centrale du Centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) ;
- la remontée des inscrits Post-Bac vers Admission post-bac (APB) via un web service.

2. De mettre à la disposition des usagers des espaces numériques de travail (ENT) leur permettant d'accéder, via un point d'entrée unique et sécurisé, à un bouquet de services numériques.

3. De permettre un pilotage administratif et pédagogique à partir d'un outil de requêtage ou d'édition de données.

4. De permettre aux établissements, par l'intermédiaire du traitement Sise, une remontée d'informations à des fins de statistiques et de répartition des moyens vers l'administration centrale du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

5. De permettre la mise en œuvre d'enquêtes, sur les conditions de vie des étudiants, d'une part, sur leur parcours et leur insertion, d'autre part, conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.

6. D'organiser les élections statutaires.

Les informations qui vous sont demandées sont obligatoires, sauf mention contraire indiquée sur les formulaires, pour permettre la gestion de votre dossier.

Sont destinataires des informations traitées, dans la limite de leurs attributions respectives, et aux seules fins de l'accomplissement de leurs missions :

1. les agents habilités de l'université:

a) des services de la présidence, de la direction générale des services ou du secrétariat général de l'établissement et de l'agence comptable ;

b) des services de scolarité centrale, des composantes et services communs;

c) de tout autre service universitaire ou interuniversitaire de gestion des enseignements et activités périscolaires proposés aux usagers ;

d) du corps professoral susceptible d'accéder aux informations relatives à la saisie des notes.

2. les agents habilités du ministère (DGESIP, DGRI, DGEFIP);

3. les agents habilités de la chancellerie des universités et du service statistique académique;

4. les agents spécifiquement habilités des organismes de sécurité sociale et des mutuelles étudiantes, de l'observatoire de la vie étudiante, du centre national des œuvres universitaires et scolaires (Cnous) et des centres régionaux et locaux des œuvres universitaires et scolaires (Crous et Clous), du Cereq ou tout autre service statistique public, de la Trésorerie Générale, de l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (Abes), de l'Admission post-bac (APB);

5. les agents spécifiquement habilités des organismes publics et privés partenaires de l'établissement d'enseignement, uniquement dans le cadre de la création de structures interuniversitaires (COMUE, UNR, fondations, autres structures), de conventions de formation ou bien de l'accueil de stagiaires ;

6. les agents spécifiquement habilités des établissements de droit public ou de droit privé, membres de la fédération Éducation-Recherche, uniquement pour fournir les services numériques en ligne définis par cette fédération.

Photographie d'identité et droit à l'image:

Le dépôt de votre photographie d'identité, pour votre inscription et pour l'édition de votre carte d'étudiant, est obligatoire.

Cependant, vous devez savoir que toute personne a, sur son image et sur l'utilisation qui en est faite, un droit exclusif et peut s'opposer à sa diffusion sans son autorisation.

La finalité de l'utilisation de votre photographie est de pouvoir vous identifier lorsqu'une telle opération est strictement nécessaire, par exemple au moment des examens.

Toute autre utilisation par l'université fera l'objet d'une demande d'autorisation préalable sur votre adresse électronique institutionnelle. Si vous êtes mineur, seul votre représentant légal (parent(s) titulaire(s) de l'autorité parentale ou le tuteur) peut produire une autorisation d'utilisation de votre image. Conformément à la loi « Informatique et Libertés », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Ce droit s'exerce par courrier auprès du service de scolarité qui vous a inscrit, Université Paul Valéry Montpellier 3, route de Mende, 34199 Montpellier Cedex 5.

Droits universitaires 2017 – 2018

Nom :	Prénom :
-------	----------

Licence (Prestations EAD incluses)	Non exonérés	Boursiers
1 inscription en licence	309,10 €	125,10 €
2 inscriptions en licence	551,10 €	245,10 €
Inscription AJAC (L1 / L2 ou L2 / L3)	429,10 €	245,10 €
1 inscription en licence + 1 D.U.	829,10 €	645,10 €
1 inscription en licence suite à une inscription principale à l'université de Montpellier – UM (sur présentation du certificat de scolarité 2017-2018)	270,00 €	270,00 €

Master (Prestations EAD incluses)	Non exonérés	Boursier
1 inscription en master	381,10 €	125,10 €
1 inscription en master + 1 inscription en licence	623,10 €	245,10 €
2 inscriptions en master	669,10 €	245,10 €
1 inscription en master + 1 DU	901,10 €	645,10 €
1 inscription en master suite à une inscription principale à l'université de Montpellier – UM (sur présentation du certificat de scolarité 2017-2018)	342,00 €	342,00 €

Diplôme Universitaire (Prestations EAD incluses)	Total
1 DU (Diplôme universitaire)	575,10 €

Affiliation à la sécurité sociale étudiante Obligatoire pour les moins de 28 ans	Total
Non boursier	217,00 €